AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

L'expérimentation du « COMP 100% » est en cours

L'université d'Aix-Marseille (AMU) est engagée dans l'expérimentation des nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), dits « rénovés », portant sur l'ensemble du financement et des missions de l'université pour une durée de cinq ans. Le 22 septembre, le dispositif envisagé pour AMU a été présenté aux organisations syndicales par le président de l'université et une représentante du recteur. Dans un calendrier extrêmement contraint – la première mouture du contrat est prévue pour décembre, avec une version définitive signée avec l'État en avril 2026 –, il s'agit d'associer les partenaires de l'université, de définir des objectifs propres à l'université, et de s'entendre sur un certain nombre d'indicateurs sans que l'on sache encore lesquels. Le rectorat contrôle le budget et la soutenabilité du projet et le contrat fera l'objet d'un suivi annuel permettant de faire le point sur le déploiement et la stratégie.

Au-delà de ces aspects, la mise en place de ces COMP est l'occasion d'aller encore plus loin dans le saccage du service public de l'ESR, en revendiquant l'individualisme et en entretenant la compétition entre établissements à un point qui frise l'indécence. Le président de l'université a ainsi clairement dit qu'il défendait AMU, qu'AMU avait la force et la capacité d'imposer sa vision… et qu'il ne voyait pas un ministère aller contre la politique de l'université si cette politique était votée par les instances. Pour le SNESUP-FSU, compte tenu des conditions et des contraintes que mettra le rectorat – qui est plus près que le ministère et pourra donc faire davantage pression –, il est clair que la politique qui sera décidée sera conforme à ce que veut le ministère, qui n'aura donc aucune difficulté à la valider. Il y a tout à craindre que l'université, sans parler de l'ESR public, sorte affaiblie de cette expérimentation, le ministère cherchant à mettre les universités publiques dans une situation telle que l'augmentation des droits d'inscription soit inéluctable et s'accompagne d'une offre de formations plus restreinte, en abandonnant celles qui ne sont pas « rentables », permettant ainsi le développement des formations privées.

Le bureau de la **section SNESUP-FSU de l'université d'Aix-Marseille**
10 octobre 2025